

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N°49/21

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 23	Votants 27
Date de Convocation	1 ^{er} septembre 2021		
Séance du	7 septembre 2021		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – F. VÉLU – A. CORDERO – M. BAYLAC-LUQUET – G. CASAS – A. LOPEZ – A. BERNARD – J.M. THOBOIS – E. BREBION – T. RENARD – D. CREN – V. GUILLEMIN – P. MARECHAUX – M. MARTIN – F. PLUJA – M. SANDRAS-MACH – J. BADIE – P. WADIH – N. COLELLA – P. DONOT</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : A. BAUER à J.Ch. MORICONI – C. LEVY à G. CASAS – C. BALDO à D. CREN – F. PORTELA à V. GUILLEMIN</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Henri BARBAROS</p>			

OBJET : Election des membres de la commission permanente de délégation de service public et de concession

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
 VU le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;
 VU les articles L.1410-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux règles générales applicables aux contrats de concession ;
 VU les articles L.1411-1 et L.1411-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de service public ;
 VU les articles D.1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux services publics locaux dans le cadre des délégations de service public ;
 VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la délibération n°47/21 du 7 septembre 2021 approuvant la création d'une Commission de Délégation de Service Public et de Concession ;
 VU la délibération n°48/21 du 7 septembre 2021 fixant les conditions de dépôt des listes.

Monsieur le Maire expose qu'en application des articles L.1411-1 et L.1411-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public est composée :

- Du Maire ou de son représentant ;
- De cinq membres titulaires ;
- De cinq membres suppléants.

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/09/2021

Application agréée E-lepalte.com

99_DE-086-2166.01443-20210907-49_21-DE

Seront également membres de la commission avec voix consultative :

- Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal ;
- Un ou plusieurs agents de la commune de Pollestres désignés par le président de la commission, qui pourront siéger en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public

Le Conseil Municipal après avoir décidé de procéder à la nomination des élus au sein de la délégation de service public, à main levée :

Une seule liste de membres titulaires de la Commission a été déposée : Henri BARBAROS, Dominique CREN, Marine MARTIN, Philippe MARECHAUX, Monique BAYLAC-LUQUET

Une seule liste de membres suppléants de la Commission a été déposée : Pierre WADIH, Thierry RENARD, Gilles CASAS, Catherine LEVY, Françoise VELU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DESIGNE**, Président de la Commission de Délégation de Service Public : Monsieur le Maire.
- **PROCLAME** élus les membres titulaires de la commission de délégation de service public :
 1. Henri BARBAROS
 2. Dominique CREN
 3. Marine MARTIN
 4. Philippe MARECHAUX
 5. Monique BAYLAC-LUQUET
- **PROCLAME** élus les membres suppléants de la commission de délégation de service public :
 1. Pierre WADIH
 2. Thierry RENARD
 3. Gilles CASAS
 4. Catherine LEVY
 5. Françoise VELU

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,

Jean-Charles MORTICONI

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Publication ou Notification

Le

REÇU EN PRÉFECTURE

le 08/09/2021

Application agréée E-Registre.com

99_DE-066-216601443-20210907-43_21-DE